



DESCRIPTIF :

Masse d'eau : FRGR 0454 / FRGR1395 / FRGR1378

Cours d'eau : Sarthe, Moulin Chahain et Gesnes

ENJEUX :

Morphologie, continuités, hydrologie

OBJECTIFS :

- Étude préalable à la conception d'une passe à poisson au moulin de Chevain
- Étude bilan
- Restauration hydromorphologique des ruisseaux du Betz, du Gesnes et du Moulin Chahain et gestion des merlons de curages

Maître d'ouvrage

Communauté Urbaine d'Alençon

Représentant légal : M. Joaquim PUEYO (Président)

Représentant légal : Romain DUBOIS (Conseillé Communautaire)

Représentant dossier : Anabel HUREL (Responsable du Service
Développement Durable)
Jérémie OLLER (Chef de projet)

E-mail : anabel.hurel@cu-alencon.fr

jeremie.oller@ville-alencon.fr

Tel : (02) 33 32 40 26 / (02) 33 80 87 14

Adresse : Place Foch - CS 50362. 61014 Alençon

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Finalisation de la première tranche de programmation, dont merlons	491 384 €			491 384 €
restauration morphologique Gesne et Chahain		325 570 €	391 095 €	716 665 €
Etudes	10 000 €		20 000 €	30 000 €
TOTAL	501 384 €	325 570 €	411 095 €	1 238 049 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
CD 61	912 479 €	20%	182 496 €
Région Normandie	912 479 €	10%	91 248 €
AELB	1 238 049 €	50%	619 025 €
Maître d'ouvrage	1 238 049 €	20 %	247 610 €

Indicateurs de suivi : /

Indicateur(s) d'action : km de cours d'eau restaurés et surfaces de zones humides restaurées

DESCRIPTIF :

2 ETP techniques
0.5 ETP administratif

ENJEUX :

Préparer l'acceptation des travaux par les riverains, assurer la bonne information de tous et suivre les travaux

OBJECTIFS :

- ✓ Étude préalable à la conception d'une passe à poisson au moulin de Chevain
- ✓ Étude bilan
- ✓ Restauration hydromorphologique des ruisseaux du Betz, du Gesnes et du Moulin Chahain et gestion des merlons de curages

Maître d'ouvrage

Communauté Urbaine d'Alençon
Représentant légal : M. Joaquim PUEYO (Président)
Représentant légal : Romain DUBOIS (Conseillé Communautaire)
Représentant dossier : Anabel HUREL (Responsable du Service
Développement Durable)
Jérémy OLLER (Chef de projet)

E-mail : anabel.hurel@cu-alencon.fr
jeremy.oller@ville-alencon.fr
Tel : (02) 33 32 40 26 / (02) 33 80 87 14
Adresse : Place Foch - CS 50362. 61014 Alençon

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
2.5 ETP	148 300 €	149 300 €	150 300 €	447 900 €
TOTAL	148 300 €	149 300 €	150 300 €	447 900 €

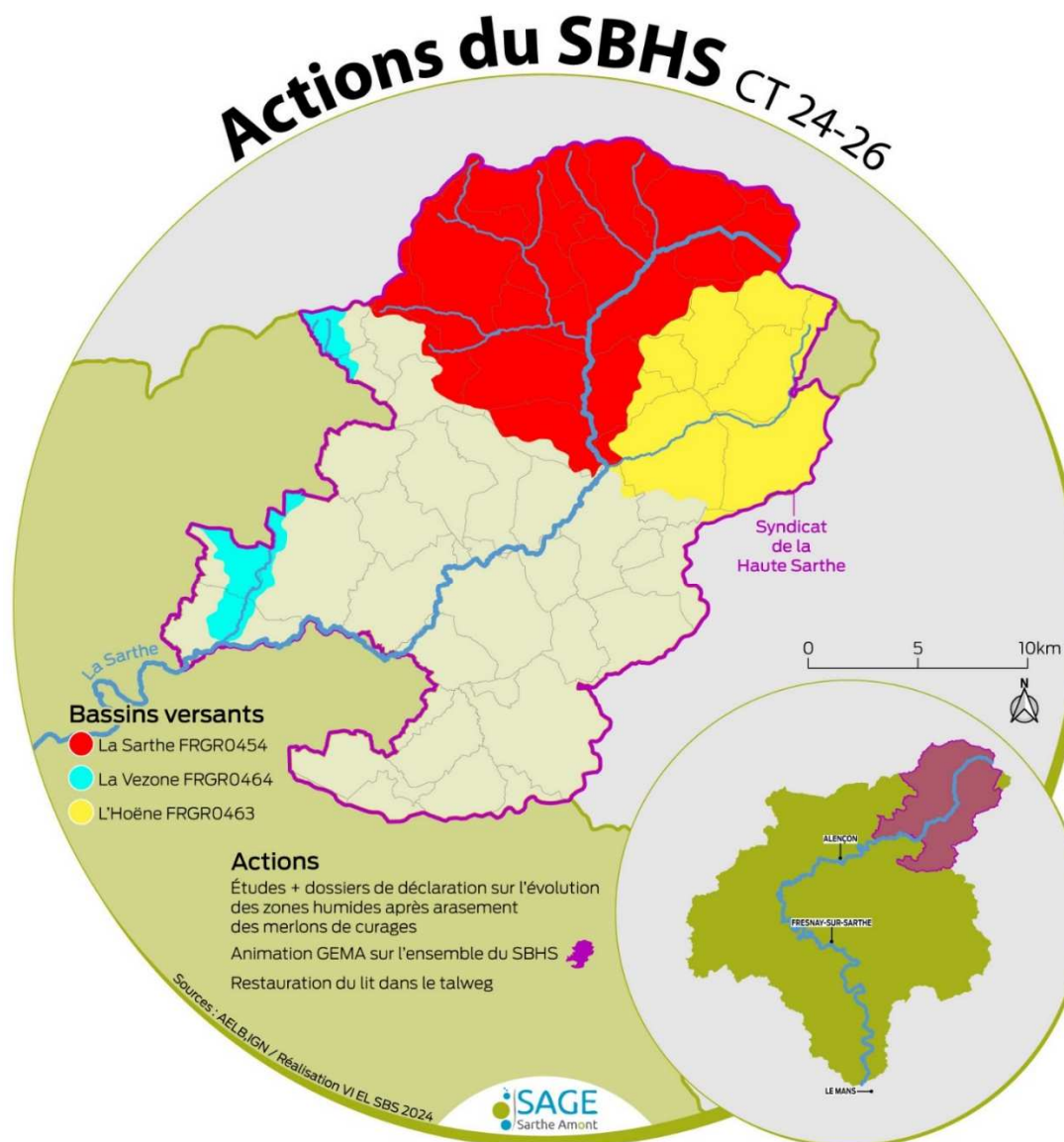
Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	447 900 €	50%	223 950 €
Maître d'ouvrage		50%	223 950 €

Indicateurs de suivi : suivis de faciès, IPR, suivis espèces protégés, suivis végétations

Indicateur d'action : Rapports annuels d'activités

ACTIONS PORTÉES PAR LE SBHS

ETUDES ET SUIVIS + ANIMATION



DESCRIPTIF :

Masse d'eau : FRGR 0454

Cours d'eau : La Sarthe + Ruisseau Marguerite + Ruisseau de Fay

ENJEUX :

- SOURCES DU RUISSEAU DE FAY ET AU DROIT DE LA FERME DU MONTCEL: cours d'eau altéré au niveau de l'hydromorphologie avec un linéaire (300m) busé. Remise à ciel ouvert du cours d'eau demandée par l'exploitant.
- VIEILLE SARTHE ET SARTHE AU LIEU-DIT BLAVETTE: cours d'eau déplacé pour usage hydraulique, ouvrage infranchissable, redéfinition de la répartition des débits entre la Sarthe et la vieille Sarthe
- REMISE EN FOND DE VALLEE DU RUISSEAU MARGUERITE AU LIEU-DIT FOURCHAMBAUD: cours d'eau déplacé pour usage hydraulique, ouvrage infranchissable.
- ETUDE DE SUIVI FAUNE, FLORE, HABITAT, DANS LA VALLÉE DE LA HAUTE SARTHE SUITE AU ARASEMENT OU RÉGALAGE DES MERLONS DE CURAGE DE LA RIVIÈRE SARTHE: Suivi de l'impact de l'arasement ou du régalaage des merlons de curage sur la biodiversité des zones humides riveraines

Maître d'ouvrage

Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

Représentant légal : M. Francis BERARD (Président SBHS)

Représentant dossier : Chloé RIVIERE (Chef de projet)

E-mail : criviere.sbhs@gmail.com

Tel : 0788617030

Adresse : Le bourg 61170 Saint Léger sur Sarthe

OBJECTIFS :

Études + Dossiers de Déclaration (études de faisabilité et montage dossiers de déclaration loi sur l'eau, étude de suivi (faune, flore, habitat) sur l'évolution des zones humides après arasement ou régalaage des merlons de curage bordant la rivière Sarthe, étude bilan du contrat)

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Etude hydromorphologique "Blavette"	18 000 €			18 000 €
Etude hydromorphologique "Fourchambaud"		12 000 €		12 000 €
Etude restauration continuité Montcel			18 000 €	18 000 €
Etude de suivi faune, flore, habitat merlons	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Etude bilan			20 000 €	20 000 €
TOTAL	28 000 €	22 000 €	48 000 €	98 000 €

Financiers	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
CD 61	98 000 €	20%	19 600 €
Région Normandie		10%	9 800 €
AELB		50%	49 000 €
Maître d'ouvrage		20%	19 600 €

Indicateurs de suivi : /

Indicateur(s) d'action : réception de l'étude

DESRIPTIF :

Masse d'eau : FRGR 0454 / FRGR 0464

Cours d'eau : La Sarthe + la Vézère

ENJEUX :

- VÉZÈRE AU DROIT DU MOULIN DES VALLÉES cours d'eau déplacé pour usage hydraulique, arrêté d'abrogation du droit d'eau en date du 21/02/2014, obligation de remise en état, gros problème d'inondation et volonté du propriétaire pour remise en fond de vallée
- SARTHE AU DROIT DU MOULIN DE FOLIGNY cours d'eau déplacé pour usage hydraulique, arrêté d'abrogation du droit d'eau en date du 28/06/2021 avec obligation de remise en état. Acquisition par le CEN de Normandie qui délègue la maîtrise d'ouvrage au SBHS pour remise en fond de vallée

Maître d'ouvrage

Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
Représentant légal : Mme. Danielle MAZELINE (Propriétaire Moulin des Vallées)/ CEN Normandie (Propriétaire Moulin de Foligny)
Représentant dossier : Chloé RIVIERE (Chef de projet)
E-mail : criviere.sbhs@gmail.com
Tel : 0788617030
Adresse : Le bourg 61170 Saint Léger sur Sarthe

OBJECTIFS :

Restauration du lit dans le talweg (VEZÈRE : 290 m) (SARTHE 900m) : gestion de la végétation rivulaire (réouverture du cours d'eau, retrait embâcles, coupe sanitaire), réouverture de l'ancien lit dans le fond de vallée forestier (Forêt domaniale de Bourses / ONF), reconstitution du matelas alluvial et de la dynamique hydromorphologique, déplacement population unio crassus (Vézère), reconnexion de l'ensemble, comblement du bief avec renforcement de digue pour prévention inondation ancien moulin, mesures d'accompagnements (clôtures, abreuvoirs, passerelles, passages loutres, bornage).

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Remise en état continuité écologique de la Vézère au droit du moulin des vallées par remise en fond de vallée	240 000 €			240 000 €
Remise en état continuité écologique de la sarthe au droit du moulin de foligny par remise en fond de vallée		547 400 €		547 400
TOTAL	240 000 €	547 400 €		787 400 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
CD 61	787 400€	10%	78 740 €
AELB		70%	551 180 €
Maître d'ouvrage		20%	157 480 €

Indicateurs de suivi : suivis de faciès, IPR, suivis espèces protégées, suivis végétations

Indicateur(s) d'action : km de cours d'eau restaurés et surfaces de zones humides restaurées

DESSCRIPTIF :

Masse d'eau : FRGR 0463

Cours d'eau : L'Hoëne, Sainte Céronne les Mortagne (61380)

ENJEUX :

ruisseau perché, double lit, zone humide centrale partiellement déconnectée en étiage, retour par débordement dans le talweg en phase hivernale

OBJECTIFS :

Restauration du lit dans le talweg (300 m) :

- étude préalable réalisée par le SBHS (janvier 2024)
- dépôt du dossier de déclaration (mars 2024)
- réouverture de l'ancien lit dans le fond de vallée forestier (Forêt domaniale de Bourses / ONF)
- reconstitution du matelas alluvial et de la dynamique hydromorphologique
- reconnexion de l'ensemble
- comblement partiel du bief
- mesures d'accompagnements (clôtures, abreuvoirs).

Maître d'ouvrage

Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
Représentant légal : M. Francis BERARD (Président SBHS par délégation de maîtrise d'ouvrage)
Représentant dossier : Chloé RIVIERE (Chef de projet)
E-mail : criviere.sbhs@gmail.com
Tel : 0788617030
Adresse : Le bourg 61170 Saint Léger sur Sarthe

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Remise en fond de vallée du ruisseau du Saint Mard au lieu dit "la tuée"	20 000 €			20 000 €
TOTAL	20 000 €			20 000 €

Financiers	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
CD 61	20 000€	10%	2 000 €
AELB		70%	14 000 €
Maître d'ouvrage		20%	4 000 €

Indicateurs de suivi : suivis de faciès, IPR, suivis espèces protégés, suivis végétations

Indicateur(s) d'action : km de cours d'eau restaurés et surfaces de zones humides restaurées

DESCRIPTIF :

Animation technique sur le territoire du syndicat pour la mise en œuvre des actions

- 2 ETP techniques
- 0.5 ETP administratif

OBJECTIFS :

Préparer l'acceptation des travaux par les riverains, assurer la bonne information de tous et suivre les travaux

Maître d'ouvrage

Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
Représentant légal : M. Francis BERARD (Président)
Représentant dossier : Chloé RIVIERE (Chef de projet)
E-mail : criviere.sbhs@gmail.com
Tel : 0788617030
Adresse : Le bourg 61170 Saint Léger sur Sarthe

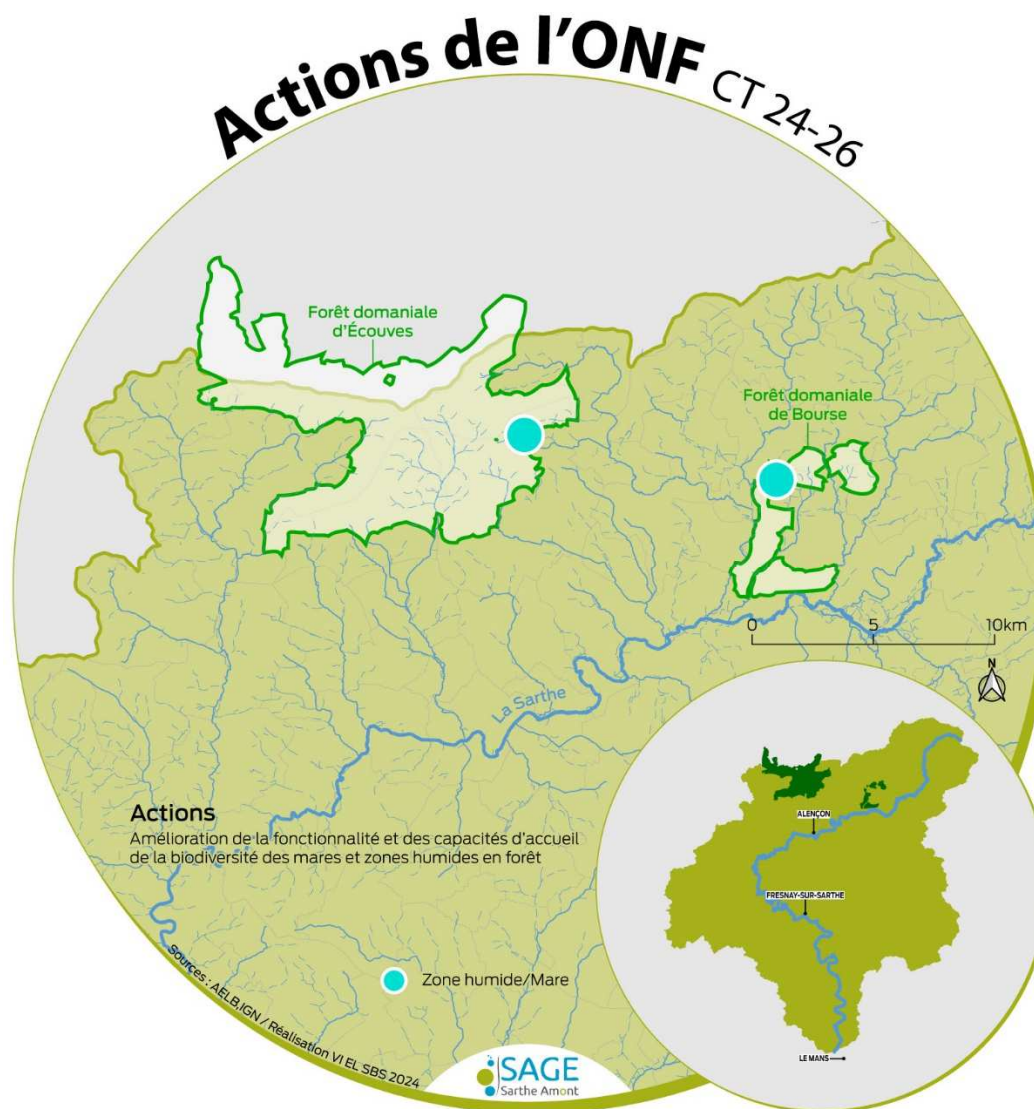
Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
2.5 ETP	140 000 €	141 000 €	142 000 €	423 000 €
TOTAL	140 000 €	141 000 €	142 000 €	423 000 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	423 000€	50%	211 500 €
Maître d'ouvrage		50%	211 500 €

Indicateurs de suivi : suivis de faciès, IPR, suivis espèces protégés, suivis végétations

Indicateur d'action : Rapports annuels d'activités





ACTIONS PORTÉES PAR L'ONF

SUIVI ET RESTAURATION DE MARES ET ZONES HUMIDES EN FORÊT
DOMANIALE D'ECOUVES ET DE BOURSE



DESCRIPTIF :

Les zones humides constituent des zones primordiales et sensibles pour la biodiversité et pour les enjeux liés au changement climatique (gestion quantitative et qualitative des eaux, réservoir de carbone...). L'ONF souhaite poursuivre ses actions en Forêt domaniale d'Ecouvès et de Bourse de restauration et suivi de mares et de zones humides initiées dans la programmation précédente (2021-2023)

Suite à la rédaction du plan de gestion des mares des clarets en FD d'Ecouvès inscrit à la programmation 2021-2023 (effectif en 2024), des travaux de restauration de mares seront mis en œuvre. Des inventaires préalables aux travaux seront conduits, ainsi que des suivis post-travaux pour suivre l'efficacité des actions mises en œuvre. Concernant la forêt de Bourse, le plan de gestion des mares prévoit également le même type d'actions avec la poursuite de travaux de restauration et des inventaires et suivis. Par ailleurs, un plan de gestion de la zone humide « la petite Camargue » en forêt de Bourse sera élaboré, ce secteur très spécifique n'ayant pas été intégré dans le plan de gestion des mares de Bourse. Sur la programmation, des premiers travaux et suivis du plan de gestion seront mis en œuvre (entretien espace ouvert, suivi des espèces inféodées au milieu, etc.).

OBJECTIFS :

L'objectif poursuivi est l'amélioration de la fonctionnalité et des capacités d'accueil de la biodiversité des mares et zones humides en forêt.

Des suivis des mares restaurées sur la programmation précédente (2021-2023) seront conduits afin d'évaluer l'efficacité à moyen terme de ces travaux de restauration de mares. Le retour d'expérience sera partagé avec l'ANBDD conformément à la stratégie régionale biodiversité.

Maître d'ouvrage

Office National des Forêts
Représentant légal : Directeur Agence Alençon
Représentant dossier :
François DUGAST_ responsable technique / Isabelle
ERMESSENT_ coordination
E-mails : francois.dugast@onf.fr / isabelle.ermessent@onf.fr
Tel : 06 09 80 61 92 (I. ERMESSENT)
Adresse : 36 rue Saint-Blaise - 61000 Alençon

Lieu de l'action :

Dans les forêts domaniales d'Ecouvès et de Bourse

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Restauration et suivis des mares des Clairets et de Bourse	2000 €	7000 €	12 000 €	21 000€
Elaboration du plan de gestion de la zone humide Petite Camargue	17 000 €	12 000 €	0 €	29 000 €
Restauration et suivis de la zone humide de la Petite Camargue	0 €	4 000 €	4 000 €	8 000 €
TOTAL	19 000 €	23 000 €	16 000 €	58 000€

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	58 000€	70 %	40 600 €
Maître d'ouvrage		30 %	17 400 €

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Plan de gestion de la Petite Camargue rédigé + Nombre de mares restaurées

ACTIONS PORTÉES PAR LE CEN NORMANDIE

ACQUISITION DES PRAIRIES DE L'ANCIEN MOULIN DE FOLIGNY
A CHAMPEAUX-SUR-SARTHE



DESCRIPTIF :

Ce projet est le fruit du partenariat entre le Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe (SBHS) et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Le CEN Normandie se situe en tant que facilitateur pour l'acquisition de parcelles (9,481ha pour 38 000 €).

Suite au rachat de la parcelle par le CEN Normandie, le SBHS mettra en œuvre les travaux de restauration et proposera une solution plus ambitieuse qu'une mise en conformité de l'ouvrage hydraulique. Il est prévu une remise en fond de vallée du cours de la Sarthe dans son lit naturel sur 800m (au centre de la parcelle).

Il est prévu la signature d'un Bail Rural à clauses Environnementales avec l'agriculteur en place (env. 2 000 €).

La plus-value du CEN Normandie repose sur l'accompagnement scientifique du projet :

- Caractérisation hydromorphologique post travaux du lit-mineur (granulométrie, profils en travers, dynamiques d'érosion) et évolution les années suivantes
- Caractérisation de avant/après travaux des relations lit mineur – lit majeur : réalisation d'inventaires (boîte à outils Mhéo) et un suivi hydrologique. Cette action comprend l'investissement dans plusieurs sondes hydro automatiques afin de suivre l'évolution du niveau de nappe.

Ce volet suivi scientifique est estimé à 9000 € / an pour la durée du projet.

Ce projet était initialement prévu dans le CT Sarthe amont 2021-2023 mais l'acquisition ne pourra finalement se faire avant le courant 2024. Le CEN Normandie a été retenu pour l'acquisition des parcelles en commission SAFER du 22 novembre 2023 – une promesse d'achat a été signée.

Le cofinancement identifié de cette action serait le fond vert 2024

OBJECTIFS :

Acquisition de prairies humides (9,481 ha) et suivis de l'efficacité des travaux de restauration (interface lit mineur / lit majeur).

Maître d'ouvrage

CEN Normandie
Représentant légal : Luc DUNCOMBE (Président)
Représentant dossier : Alexandre FERRE (Chargé de missions)

E-mail : a.ferre@cen-normandie.fr
Tel 06 82 98 98 92
Adresse : 320 bd. du Val – 14 Hérouville Saint Clair (Site de Caen)

Lieu de l'action : Champeaux-sur-Sarthe

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Acquisition des parcelles + Bail Rural Env.	40 000€			40 000€
Etude hydrologique et indicateurs Mhéo	9 000 €	9 000 €	9 000 €	27 000 €
TOTAL	49 000 €	9 000 €	9 000 €	67 000 €

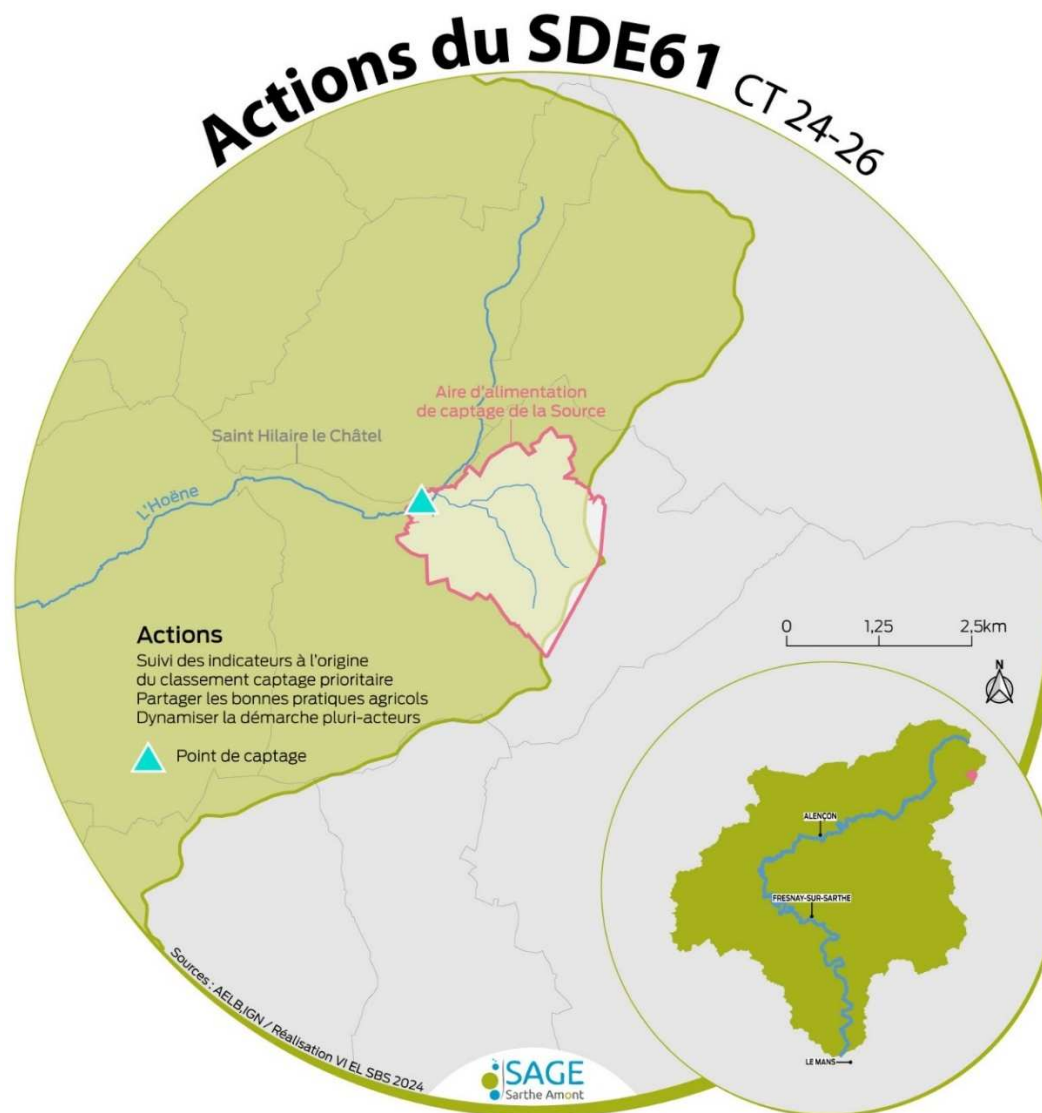
Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	67 000 €	70 %	46 900 €
Fonds verts 2024		30 %	20 100 €
Maître d'ouvrage		0 %	0 €

Indicateurs de suivi : /

Indicateur(s) d'action : réalisation de l'acquisition / rapport en fin de CT sur l'étude de suivi

ACTIONS PORTÉES PAR LE SDE 61

PROGRAMME D'ACTIONS « POLLUTIONS DIFFUSES »
AAC DES SOURCES DE SAINT-HILAIRE LE CHÂTEL
2024-2026





ACTIONS PORTÉES PAR LE SDE 61

PROGRAMME D' ACTIONS « POLLUTIONS DIFFUSES » AAC DES SOURCES DE SAINT-HILAIRE LE CHÂTEL



DESCRIPTIF :

En 2008, les sources de Saint-Hilaire le Châtel ont été classées « captage prioritaire » en raison des concentrations élevées en nitrates et pesticides mesurées dans les eaux brutes.

L'évaluation d'un premier contrat territorial 2015-2019, achevée en 2022 avait notamment mis en évidence que :

- ✓ Les accompagnements techniques individuels des exploitations agricoles devront porter sur des projets de réduction d'intrants à l'échelle du système et non plus à celle de la parcelle comme il en avait été le cas entre 2015 et 2019 ;
- ✓ Les cultures bas niveau d'impact devront être installées en priorités sur les parcelles définies les modifications de pratiques des exploitations agricoles devront être réalisées en priorité sur les parcelles définies comme étant les plus sensibles par l'étude agro-pédologique ;
- ✓ Les opérations de désherbage des cultures de maïs devront faire l'objet d'une attention particulière afin que le S-métolachlore ne soit pas appliqué dans l'AAC ;
- ✓ La couverture du sol reste le levier principal de réduction du flux de nitrates vers la ressource et pourrait contribuer de plus, à limiter l'érosion par ruissellement surfacique de certaines parcelles ;
- ✓ Et enfin qu'une communication de la démarche envers la population devra mettre en avant les initiatives prises dans le cadre du programme d'actions.

Aussi, le SDE a fait le choix dans sa stratégie d'animation d'impliquer davantage l'ensemble de la profession agricole, de participer à une réflexion sur la création de filières bas intrant à une échelle plus large que celle de l'AAC et de former les élus des collectivités aux enjeux et démarches de protection de la ressource en eau.

OBJECTIFS :

Suivre l'évolution des indicateurs à l'origine du classement captage prioritaire / Faire le lien entre les agriculteurs et les enjeux collectifs du territoire / Réengager une démarche volontariste de la part des exploitants agricoles / Dynamiser la démarche pluri-acteurs et favoriser l'implication de chacune des parties prenantes / Partager les bonnes pratiques agricoles et faire évoluer les systèmes de cultures / Avoir des objectifs chiffrés de réduction des intrants pour une exploitation engagée individuellement / Pérenniser les changements de pratiques et de systèmes

Maître d'ouvrage

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne
Représentant légal : Christophe De Ballore, Président
Représentant dossier : Marine VINOT (Animatrice captages prioritaires)
E-mail : vinot.marine@orne.fr
Tel : 02 33 29 99 68
Adresse : 27, Bd de Strasbourg, 61000 ALENCON

Lieu de l'action :

Aire d'Alimentation du Captage prioritaire « Sources de Contre-bas du Bourg », Saint-Hilaire le Châtel (61)

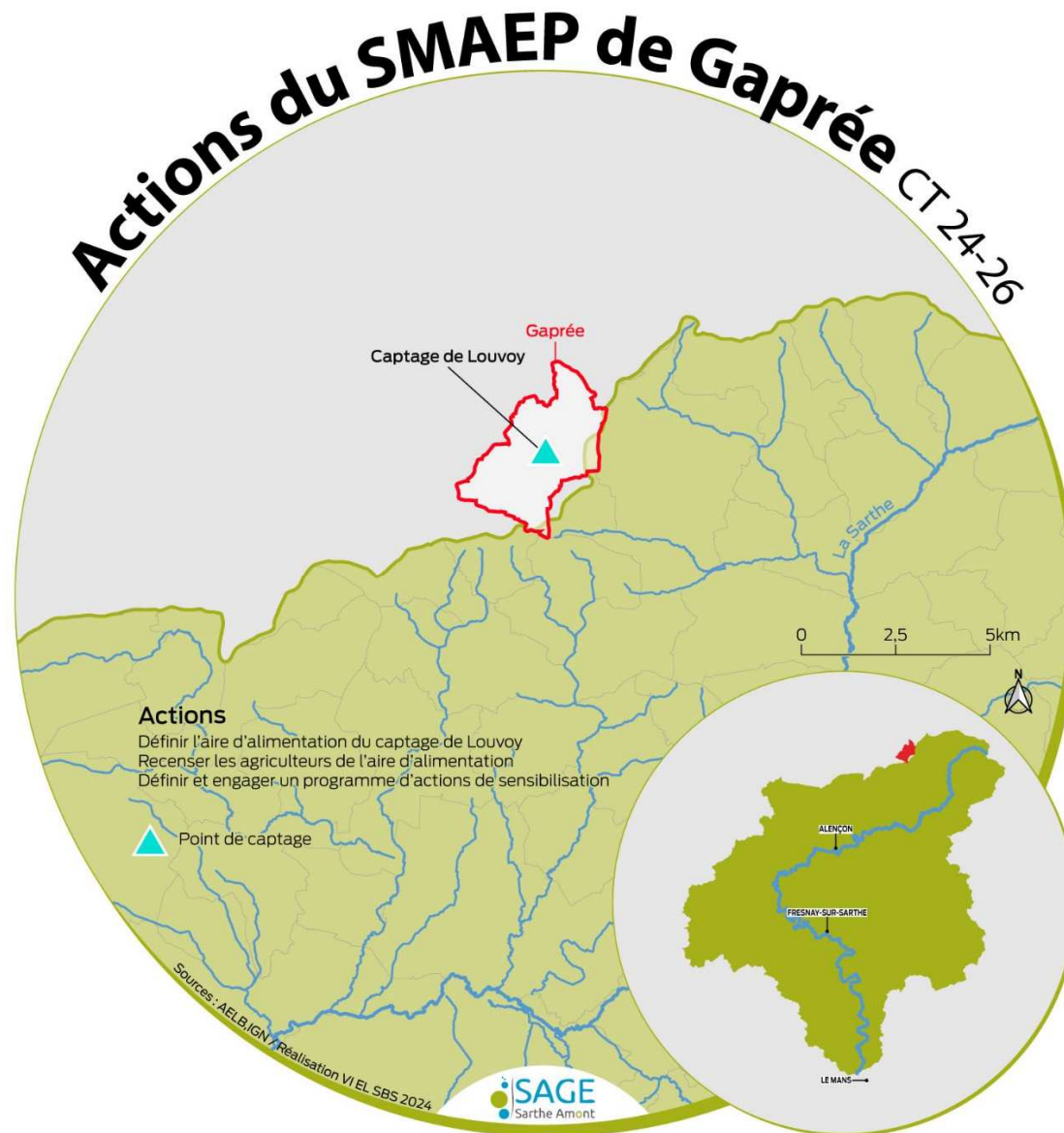
Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Animation de la démarche territoriale	3 300 €	3 300 €	23 300 €	29 900 €
Remobilisation du groupe d'agriculteurs	17600 €	2 500 €	2 500 €	22 600 €
Connaissance du territoire (enjeux environnementaux et systèmes d'exploitation)	4 600 €	4 600 €	4 600 €	13 800 €
Conseil individuel et suivi technique (sous réserve de participation agricole)	0 €	15 000 €	10 000 €	25 000 €
Bilan évaluatif			20 000 €	20 000 €
TOTAL	25 500 €	25 400 €	60 400 €	111 300 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	111 300 €	50 %	56 650 €
Maître d'ouvrage		50 %	56 650 €

Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : indicateurs qualité eau brute (nitrates, pesticides) ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche individuelle et % de réduction d'intrants (azote minéral et produits phytosanitaires) ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche collective ; nombre de réunions, visites, formations ; SAU suivie dans le cadre du programme (ha) ; nombre de formations élus réalisées et taux de participation.



DESCRIPTIF :

Le SMAEP de Gâprée est constitué de 2 communautés de communes représentant 10 communes au total. Les dépassements de la norme pour les paramètres de chloridazone desphénil et chlorothalonil R471811 nécessite la constitution d'un dossier de demande de dérogation avec un plan d'actions à mettre en œuvre conjointement avec le SMAEP d'Essay et la CC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Pour cela il est proposé de :

- ✓ Définir l'Aire d'Alimentation du Captage de LOUVOY, qui sera la zone de mise en œuvre du programme d'action en lien avec les problématiques de pollutions diffuses.
- ✓ Recenser les exploitants agricoles de l'aire d'alimentation du captage.
- ✓ Définir et engager un programme d'actions de sensibilisation des exploitants aux pollutions liées à l'usage de pesticides et à la mise en œuvre de pratiques plus adaptées à la préservation de la qualité de l'eau.

OBJECTIFS :

- Diagnostiquer 70% de la SAU.
- 50 % de taux de participation des agriculteurs.

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de GAPREE
Représentant légal : Rémy RILLET, Président
Représentant dossier : Rémy RILLET
E-mail : smaep.gapree@gmail.com
Tel : 09-61-04-81-10
Adresse : Mairie de Le Chalange, 4 route du Tertre Rouge
61 390 LE CHALANGE

Lieu de l'action :

Captage de LOUVOY (commune de GAPREE - 61)

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Délimitation de l'AAC et étude de vulnérabilité	12 500 €			12 500 €
Connaissance des sols	4 500 €			4 500 €
Connaissance du territoire (<i>diagnostics d'exploitation</i>)	8 500 €	18 000 €		26 500 €
Élaboration et mise en œuvre du programme d'action		10 900 €	17 200 €	24 500 €
Information sensibilisation concertation				3 600 €
TOTAL	25 500 €	28 900 €	17 200 €	71 600 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	71 600 €	50 %	35 800 €
Maître d'ouvrage		50 %	35 800 €

Indicateurs de suivi : /

Indicateur(s) d'action : indicateurs qualité eau brute (nitrates, pesticides) ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche individuelle et % de réduction d'intrants ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche collective ; nombre de réunions, visites, formations ; SAU suivie dans le cadre du programme (ha) ; nombre de formations élus réalisées et taux de participation.



DESCRIPTIF :

En partenariat et coopération avec le SMAEP de Gâpre et la CC de la Vallée de la Haute Sarthe un dossier de demande de dérogation avec un plan d'actions à mettre en œuvre est engagé sur le captage de « le Gué »

Pour cela il est proposé de :

- ✓ Définir l'Aire d'Alimentation du Captage de LE GUE, qui sera la zone de mise en œuvre du programme d'action en lien avec les problématiques de pollutions diffuses.
- ✓ Recenser les exploitants agricoles de l'aire d'alimentation du captage.
- ✓ Définir et engager un programme d'actions de sensibilisation des exploitants aux pollutions liées à l'usage de pesticides et à la mise en œuvre de pratiques plus adaptées à la préservation de la qualité de l'eau.

OBJECTIFS :

- Diagnostiquer 70% de la SAU.
- 50 % de taux de participation des agriculteurs.

Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable d'ESSAY

Représentant légal : Patrick FLEURIEL, Président

Représentant dossier : Patrick FLEURIEL

E-mail : boitron.orne@wanadoo.fr

Tel : 02-33-27-45-21

Adresse : Mairie de Boitron – 10, rue Mallard – 61 500 BOITRON

Lieu de l'action :

Captage de Le GUE (commune d'Essay - 61)

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Délimitation de l'AAC et étude de vulnérabilité	12 500 €			12 500 €
Connaissance des sols	4 500 €			4 500 €
Connaissance du territoire (<i>diagnostics d'exploitation</i>)	8 500 €	18 000 €		26 500 €
Élaboration et mise en œuvre du programme d'action		10 900 €	13 600 €	24 500 €
Information sensibilisation concertation			3 600	3 600 €
TOTAL	25 500 €	28 900€	17 200 €	71 600 €

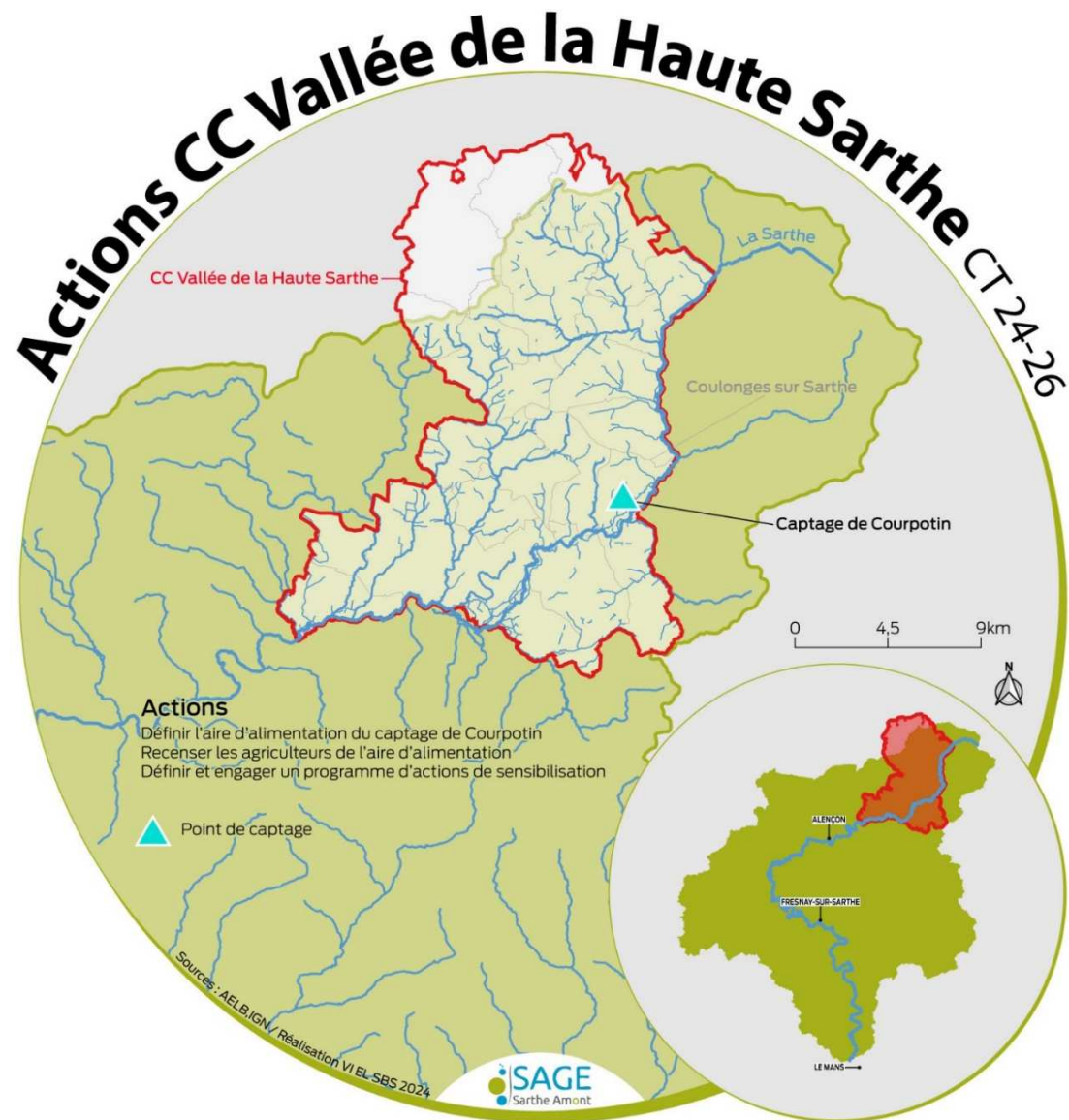
Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	71 600 €	50 %	27 200 €
Maître d'ouvrage		50 %	27 200 €

Indicateurs de suivi : /

Indicateur(s) d'action : indicateurs qualité eau brute (nitrates, pesticides) ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche individuelle et % de réduction d'intrants ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche collective ; nombre de réunions, visites, formations ; SAU suivie dans le cadre du programme (ha) ; nombre de formations élus réalisées et taux de participation.

ACTIONS PORTÉES PAR LA CC VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

PROGRAMME D'ACTIONS « POLLUTIONS DIFFUSES »
CAPTAGE DE COURPOTIN



ACTIONS PORTÉES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

PROGRAMME D'ACTIONS « POLLUTIONS DIFFUSES »
CAPTAGE DE COURPOTIN

DESCRIPTIF :

Le captage de COURPOTIN est classé en captage sensible et le CCVHS a obtenu une dérogation du fait de la présence de dérivés d'atrazine. En partenariat et coopération avec le SMAEP de Gâprée et le SMAEP d'ESSAY la collectivité souhaite engager des actions de lutte contre les pollutions diffuses.

Pour cela il est proposé de :

- Définir l'Aire d'Alimentation du Captage de COURPOTIN, qui sera la zone de mise en œuvre du programme d'action en lien avec les problématiques de pollutions diffuses.
- Recenser les exploitants agricoles de la zone de vulnérabilité du captage (intégralité du bassin versant, estimé à une vingtaine d'exploitants).
- Définir et engager un programme d'actions de sensibilisation des exploitants aux pollutions liées à l'usage de pesticides et à la mise en œuvre de pratiques plus adaptées à la préservation de la qualité de l'eau.
- Mettre en place une animation (025 ETP)

OBJECTIFS :

- Diagnostiquer 70% de la SAU.
- 50 % de taux de participation des agriculteurs.

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Vallée de la Haute Sarthe
Représentant légal : Christophe DE BALLORE (Président)
Représentant dossier : Virginie HEREAU (Directrice)
E-mail : direction@ccvhs.fr
Tel : 02-33-27-61-02
Adresse : 21, avenue de Falkenstein
61 170 LE MELE SUR SARTHE

Lieu de l'action :

Captage de COURPOTIN (commune de COULONGE SUR SARTHE
- 61)

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Délimitation de l'AAC et étude de vulnérabilité	27 600 €			12 500 €
Connaissance des sols et du captage				4 500 €
Connaissance du territoire (<i>diagnostics d'exploitation</i>)		18 000 €		26 500 €
Élaboration et mise en œuvre du programme d'action	4 500 €	10 000 €	18 100 €	24 500 €
Animation (0.25 ETP) Information sensibilisation concertation	11 600 €	11 600 €	11 600 €	3 600 €
TOTAL	43 700 €	47 700 €	29 700 €	121 100 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant d'aide prévisionnel
AELB	121 200 €	50 %	60 500 €
Maître d'ouvrage		50 %	60 500 €

Indicateurs de suivi : /

Indicateur(s) d'action : indicateurs qualité eau brute (nitrates, pesticides) ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche individuelle et % de réduction d'intrants ; nombre d'agriculteurs impliqués dans une démarche collective ; nombre de réunions, visites, formations ; SAU suivie dans le cadre du programme (ha) ; nombre de formations élus réalisées et taux de participation.